

Vous avez plaidé coupables à l'accusation d'avoir publié un libelle blasphématoire contre la Divinité, et plus particulièrement contre Notre-Seigneur Jésus-Christ le Divin fondateur de la religion chrétienne. Ceux qui vous ont conseillé d'agir ainsi, ont bien fait car toute tentative de défense de votre part, à mon avis, n'eût pu qu'aggraver votre faute.

Cet article est écrit dans des termes capables de faire rougir tout homme respectable à quelque croyance qu'il appartienne. Les choses les plus sacrées y sont tournées en ridicule : le sarcasme apparaît à chaque phrase dans la forme la plus impie, et j'ajouterais la plus obscène.

C'est, on le sent, la production d'un esprit libertin et d'un cœur gâté. On y trouve des expressions qui ne se comprendraient que sous la plume d'un païen mal appris. En citer même une phrase me répugnerait : le titre seul, que je ne veux pas reproduire, est blasphématoire, et l'article entier, qui couvre au delà de sept pages de *La Petite Revue*, exhale le blasphème et l'immortalité.

La religion de Jésus-Christ est une école de moralité et de vérité. Le libelle en question essaie de la faire passer pour une école d'impudeur et de mensonge. Le sacerdoce y est indignement outragé ; les souvenirs les plus vénérables de la Rédemption y sont cyniquement en comparaison avec les objets les plus vulgaires. L'auteur exagère et défigure les traditions et les faits pour pouvoir ensuite se moquer plus à son aise, et tout cela sans aucun à propos, sous forme de dialogue, avec une servante aussi repoussante qu'éhontée, dans le seul but d'insulter à la foi des chrétiens. C'est un crime que les lois eussent, jadis, puni par les châtimens les plus sévères.

Vous avez déclaré, sous serment, que vous n'êtes ni l'un ni l'autre les auteurs de cet article. Je le crois sans peine, car je ne sache pas une plume canadienne capable de produire de pareilles obscénités. Une plume étrangère a dû commettre cette horreur.

Vous avez également juré que vous n'aviez pas lu l'article avant sa publication. Je dois vous croire puisque vous l'affirmez sous serment ; mais au moins pourquoi ne l'avez-vous pas répudié quand vous en avez pris connaissance ? Pourquoi, par la suite, avez-vous encouragé l'œuvre de ces tristes écrivains, que vous connaissez et dont vous avez refusé de donner les noms ? Je comprends que vous cherchez, par ce moyen, à atténuer votre faute, mais votre responsabilité d'éditeurs publicistes reste ici toute entière. Songez au mal que de pareils écrits peuvent faire en pénétrant au milieu des familles et surtout parmi la jeunesse. Vous avez admis, à l'enquête, que la circulation de votre Revue est d'un millier. Le fait n'a été ni discuté ni vérifié, et surtout pour l'honneur de nos populations, il n'est aucunement démontré que cette circulation se fasse parmi des abonnés. Dans tous les cas si j'en prends votre parole, c'est donc à des milliers de personnes, que chaque quinzaine, vous envoyez, de sang-froid et de gaieté de cœur, le poison capable de donner la mort à la foi et à la vertu.

Vous, Nicéphore Pelletier, quel exemple vous donnez à votre fils ! Je ne connais pas d'homme plus coupable que l'auteur et le propagateur de mauvais livres et de mauvais journaux. Ce sont des scandaleux, des apôtres du mal, des corrupteurs publics, et les honnêtes gens, les pères de famille surtout, ne sauraient trop se mettre en garde contre eux et leurs productions. Ils ont la loi pour eux et ils font bien